



RCS : NICE

Code greffe : 0605

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 01293

Numéro SIREN : 802 979 245

Nom ou dénomination : A GE P

Ce dépôt a été enregistré le 06/10/2017 sous le numéro de dépôt 10367

A G E P

Société par actions simplifiée
Au capital de 5 000 €
Siège social : 56 Rue Saint Philippe
06000 NICE
802 979 245 R.C.S. NICE

10367

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept et le trente juin, à 9 heures, les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation faite par le président.

Monsieur Christophe DANNE préside la séance en qualité de président de la société.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance. La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 250 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- le rapport de gestion du président,
- le texte des résolutions proposées.

Puis le président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du président, la liste des associés, le texte des résolutions proposées ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée. Il précise en outre que le droit de communication prévu par les statuts a été respecté. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion du président sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- Approbation des comptes annuels et des éventuelles conventions,
- Quitus au président,
- Affectation des résultats,
- Rémunération du président,
- Questions diverses.

Le président donne lecture du rapport de gestion du président. Enfin il déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du président approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2016 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale précise qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts soumises à approbation.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CP

DEUXIÈME RÉOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale donne au président quitus entier et sans réserves de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016, s'élevant à la somme de 2 876 €, comme suit :

- à titre de dotation à la réserve légale, la somme de 140,02 €
- au compte report à nouveau, la somme de 2 735,98 €

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, s'agissant du premier exercice social, prend acte de ce qu'il n'a pas été procédé une distribution au titre de l'exercice antérieure de dividendes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, après lecture qui lui en a été faite, approuve dans toutes ses dispositions le rapport spécial sur les conventions relevant de l'article L.223-19 du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

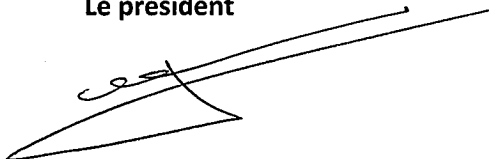
CINQUIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale prend acte de ce que Monsieur Christophe DANNE n'est pas rémunéré en sa qualité de président de la société.

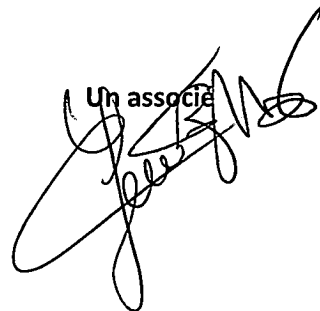
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et par un associé.

Le président



Un associé



Désignation de l'entreprise SAS A.G.E.P.Néant ☐ *Adresse de l'entreprise 56 rue Saint Philippe 06000 NICENuméro SIRET* 8 0 2 9 7 9 2 4 5 0 0 0 1 5Durée de l'exercice en nombre de mois* 12Durée de l'exercice précédent* 19Exercice N clos le
31/12/2016**ACTIF**

		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial* Autres*	010		012		
		014	6 500	016	361	6 138
	Immobilisations corporelles*	028	35 437	030	3 923	31 514
	Immobilisations financières* (1)	040	5 000	042		5 000
	Total I (5)	044	46 937	048	4 284	42 653
ACTIF CIRCULANT	STOCKS					
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052		
	Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	120 292	070		120 292
		072	9 202	074		9 202
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	18 199	086		18 199
	Charges constatées d'avance *	092		094		
	Total II	096	147 695	098		147 695
Total général (I + II)		110	194 632	112	4 284	190 348

PASSIF

		Exercice N NET I	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	5 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131	
	Report à nouveau	134	7 199
	Résultat de l'exercice	136	2 876
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	15 075
	Provisions pour risques et charges	Total II	154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	147
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	41 258
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)	169	
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	175 272
Total général (I + II + III)		180	190 348
RENNVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	
		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A. GE. P.

Néant ☐ *

Exercice N clos le
31/12/2016

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209		210	
	Production vendue { biens services* }	et livraisons	215		214	
		intracommunautaires	217	18 850	218	240 582
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires,)				222	
	Production immobilisée* produits finis et en cours de production				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	685
	Autres produits				230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	241 268
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : 1 250 - mobilier : - immobilier :)				242	77 853
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	317		244	1 573
	Rémunérations du personnel*				250	113 349
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	40 645
	Dotations aux amortissements*				254	3 415
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* 259 } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }	259			262	27
	Total des charges d'exploitation (II)				264	236 866
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	4 402
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280	
	Produits exceptionnels (IV)				290	
	Charges financières (V)				294	86
	Charges exceptionnelles { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 } { dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348 }	347			300	504
	Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	936
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	2 876
	B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2			312	2 876
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318	
	Provisions non déductibles*				322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM 248 330 6 434	247		248	330	6 434
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D) 249)	249			251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986 ZFU-TE (44. octies et octies A) 987 342	986		987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981 JEI (44. sexies A) 989 343	981		989	343	
	ZRD (44. terdecies) 127 ZRR (44. quinquies) 138 344	127		138	344	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies) 991 Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies) 990 345	991		990	345	
	ZFA (44. quaterdecies) 345 Investissements outre-mer 344 350 3 069	345		344	350	3 069
	Créance due au report en arrière du déficit 346 351	346			351	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) 655 352	655			352	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			352	6 241
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :				356	
	Déficits antérieurs reportables :*.....dont imputés sur le résultat :				360	
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			370	6 241
					372	

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS A.GE.P.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016, dont le total est de 190 348 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 2 876 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 25/04/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2016 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2016 a été constaté pour un montant de 4 005 euro. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles		6 500		6 500
Immobilisations corporelles	1 737	33 700		35 437
Immobilisations financières	5 000			5 000
Total	6 737	40 200		46 937
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles		361		361
Immobilisations corporelles	869	3 055		3 923
Immobilisations financières				
Total	869	3 416		4 284
ACTIF NET				42 653

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	6 500	33 700		40 200
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	6 500	33 700		40 200
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 134 496 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	5 000		5 000
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	120 293	120 293	
Autres	9 203	9 203	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	134 496	129 496	5 000
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	24 346
Total	24 346

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 5 000,00 euro décomposé en 250 titres d'une valeur nominale de 20,00 euro.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 175 273 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	147	147		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 258	41 258		
Dettes fiscales et sociales	33 893	33 893		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	99 974	99 974		
Produits constatés d'avance				
Total	175 273	175 273		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	-147			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Dettes provis. pr congés à payer	5 564
Charges sociales s/congés à payer	2 225
Total	7 789

 Autres informations**Crédit d'impôt compétitivité et emploi**

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.